



**Direction**

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

[secretariat.direction@crous-bordeaux.fr](mailto:secretariat.direction@crous-bordeaux.fr)

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

**Conseil d'administration du mercredi 17 juin 2020**

**Délibération n°06-2020-06**

Point n° 6 | Demande d'autorisation d'emprunt pour le financement de la résidence V1 Ter (Talence)

**Exposé des motifs**

*Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 18 décembre 2019, modifiant l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire du Crous et des Crous, cette demande d'emprunt sera soumise au visa du contrôleur budgétaire.*

Dans le cadre de sa stratégie de développement présentée au CA du Crous le 27 novembre 2019, le Crous de Bordeaux-Aquitaine a inscrit un projet de construction d'une résidence universitaire sur un délaissé foncier, propriété État – Crous utilisateur, situé sur la commune de Talence à proximité immédiate du Village 1.

Ce projet initialement prévu pour une résidence de 150 studios individuels pourrait, sur la base d'une étude capacitaire réalisée depuis, comprendre 251 logements. Cette offre augmentée correspond aux attentes de Campus France, établissement public relevant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en charge de programmes d'échanges universitaires qui est disposé à financer à hauteur de 3 000 000 € ce projet permettant d'obtenir en contrepartie un droit de réservation pour les publics étudiants en mobilité.

Le financement de l'opération repose au-delà de cette subvention de Campus France sur un apport de la Région Nouvelle-Aquitaine (règlement d'intervention adopté fin 2018) et sur le recours à l'emprunt.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le directeur général du Crous de Bordeaux-Aquitaine à poursuivre les démarches l'autorisant à solliciter un emprunt de 9 500 000 € pour la réalisation de cette opération. Ce montant correspond à l'effort maximum qui pourrait être consenti par l'établissement dans la mesure où l'opération sera soutenue par des subventions complémentaires (Crous, autres collectivités) ou être revue dans sa version initiale (150 logements) si Campus France optait validait autre option (droit de réservation sur les opérations Village 3 EF et Résidence internationale).

<b>FINANCEURS</b>	<b>Part des financements</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>Crous - emprunt</b>	<b>69 %</b>	<b>9 500 000 €</b>
CPER Région	9 %	1 255 000 €
Crous	0 %	- €

Campus France	22 %	3 000 000 €
<b>Total TTC (TVA 10%)*</b>	100 %	<b>13 755 000 €</b>

Cette opération fera l'objet d'une Livraison à soi-même (LASM) afin de bénéficier du taux de TVA réduit :

Coût de l'opération HT	HT	12 504 545 €
Coût de l'opération TTC avant LASM	TVA 20%	15 005 455 €
Crédit de TVA après LASM		<b>1 250 455 €</b>

**Projet de délibération**

Le conseil d'administration adopte la délibération autorisant le directeur général du Crous de Bordeaux-Aquitaine à engager les démarches de recours à l'emprunt pour le financement de la résidence V1 Ter (Talence).

**Votants présents ou représentés**

Pour :  
Contre :  
Abstentions :

Le 18 juin 2020

Le président du conseil d'administration,  
Claudio GALDERISI



Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation  
Région académique Nouvelle-Aquitaine  
Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE